



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE PIERRE-DE SAUREL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Roch-de-Richelieu, tenue le mardi 13 juillet 2021, à 19 h 30, en vidéoconférence avec enregistrement vidéo et audio, diffusion « Facebook en direct », et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Monsieur Alain Chapdelaine	Maire
Monsieur Martin Évangéliste	Conseiller
Monsieur Martin Larivière	Conseiller
Monsieur René Courtemanche	Conseiller
Monsieur Denis Dugas	Conseiller
Monsieur Guy Nadon	Conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, maire.

Est aussi présent : Madame Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

---

**Ordre du jour**

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance**
  - 2.1. Constatation de l'avis de convocation
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement**
  - 4.1. Certificat de disponibilité de crédit
5. **Administration générale**
  - 5.1. Gestion du personnel
    - 5.1.1. Poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint - Embauche
6. **Affaires nouvelles**
7. **Période de questions**
8. **Levée de la séance**

**1. MOMENT DE RÉFLEXION**

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2.1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du Conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis de convocation à cette séance extraordinaire conformément aux dispositions du Code municipal.



2021-07-158

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denis Dugas, appuyé par René Courtemanche et résolu :

Adoptée à la majorité

### 4. ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

#### 4.1. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, Guylaine Pelletier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie, par les présentes, que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2021 sont projetées.

---

Guylaine Pelletier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

### 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 5.1. GESTION DU PERSONNEL

##### 5.1.1. POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le désistement de la personne embauchée par le résolution numéro 2021-07-143 ;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste de directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe par la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) ;

CONSIDÉRANT la réception de 3 candidatures ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Nadon, appuyé par Martin Évangéliste et résolu :

- Que le conseil municipal procède à l'embauche de M. Jean-Virgile Tassé-Themens au poste de directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint pour la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu. Ce poste est à durée indéterminée, permanent, temps plein avec une période de probation de 6 mois. Le salaire et les avantages sont établis à l'entente de travail. L'entrée en poste de M. Tassé-Themens est prévue le 16 août 2021.
- Que M. Alain Chapdelaine, maire, et M. Reynald Castonguay, directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de travail.
- Que cette dépense soit financée à même le poste budgétaire 02-130-00-141.

Adoptée à l'unanimité

2021-07-159



2021-07-160

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par René Courtemanche, appuyé par Martin Larivière et résolu :

- De lever l'assemblée à 19 h 50.

Adoptée à l'unanimité

---

Alain Chapdelaine  
Maire

---

Guylaine Pelletier  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

En vertu du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*, je, ALAIN CHAPDELAIN, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature individuelle de chacune des résolutions adoptées par le conseil municipal.

---

Alain Chapdelaine, maire